

RÉSIDENCE D'ARTISTES « RAYMOND DEPARDON »



© Claudine Nougaret, Palmeraie et désert

L'Alliance française d'Arequipa

L'Alliance française d'Arequipa (AFA), deuxième ville du Pérou après Lima, a fêté ses 60 ans en 2013. Plus d'un demi-siècle d'activités lui ont permis de s'imposer comme une institution culturelle particulièrement active au sein de son territoire et d'œuvrer pour le dialogue culturel et les rencontres franco-péruviennes. En 2012, elle se dote de nouveau locaux dans le district de José Luis Bustamante y Rivero, plus éloigné du cœur historique de la ville blanche qui concentre la majeure partie de l'offre culturelle du territoire. A partir de 2013, l'AFA engage donc un important travail de décentralisation et de démocratisation culturelle en accord avec les valeurs qui sont les siennes : l'égalité et l'accès à la culture pour tous. La résidence Raymond Depardon s'inscrit dans cette vaste ambition.

Le projet de la résidence

De Max T. Vargas et Emilio Díaz à Martin Chambi Jiménez, le Pérou et la ville blanche jouissent d'un héritage et d'une riche tradition photographique avec lesquels l'AFA souhaite renouer. En effet, au XIX^e et début du XX^e siècle, Arequipa fut par exemple le berceau d'une fameuse école de portraits. La résidence Raymond Depardon a vocation à accueillir tout type de discipline photographique, du photoreportage au portrait. L'artiste devra obligatoirement présenter un projet créatif pertinent et en rapport avec le territoire (histoire, identité, paysages humains, urbains, géographiques etc.). Les projets faisant montre d'une sensibilité à la multidisciplinarité seront particulièrement appréciés. L'ambition de la résidence Depardon, au travers du projet lauréat, est de contribuer à la réinterprétation du quotidien, au bouleversement des perceptions dominantes des habitants comme des visiteurs vis-à-vis du territoire ainsi mis en valeur et à la suggestion de ses richesses et potentialités.

Modalités

L'Alliance française d'Arequipa s'engage à fournir ou à assurer à l'artiste sélectionné :

- Un espace de travail

- Un espace d'exposition
- L'organisation d'une exposition de clôture du travail de résidence
- Un logement

En contrepartie, l'artiste lauréat s'engage à :

- Participer ponctuellement aux activités culturelles et/ou académiques de l'AFA (organisation d'ateliers, conférences ou workshops) avec les partenaires locaux
- Ouvrir ponctuellement son espace de travail aux scolaires pour sensibiliser le jeune public à la création artistique
- Produire une exposition de 15 à 30 clichés du travail réalisé pendant la résidence
- Dispenser au minimum 5 ateliers de formation à des photographes locaux ou étudiants en arts

Nb : l'alimentation et le billet d'avion sont à la charge du lauréat.

Période et durée de la résidence

De 2 à 3 mois consécutifs entre juin et aout 2014

Critères d'éligibilité et modalité de sélection

- Justifier d'un parcours professionnel et d'un certain nombre de travaux
- Avoir exposé au minimum 1 fois individuellement
- Expérience (artistique ou professionnelle) à l'étranger souhaitée
- Pouvoir se libérer de toute activité professionnelle durant la totalité de la résidence
- Faire preuve d'une certaine autonomie en espagnol
- Posséder la nationalité française

Une commission de sélection composée de professionnels de la photographie ainsi que de professionnels de la culture et placée sous la présidence de l'AFA étudiera l'ensemble des dossiers (projet artistique et parcours professionnel).

Inscriptions **du 16 mars au 18 avril** inclus, sélection du lauréat et publication des résultats au plus tard **le 25 avril** sur le site de l'AFA : <http://www.afarequipa.org.pe>

Pièces à fournir et à envoyer à l'adresse suivante residencia@alianzafrancesa.org.pe sous format PDF (objet « candidature-Depardon ») :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dossier de proposition artistique présentant le projet (1 à 3 pages)
- Au minimum 10 réalisations représentatives du travail et de la sensibilité de l'artiste
- Catalogues ou documents justifiant de(s) l'exposition(s) réalisée(s)*

*Le travail peut être présenté via un site web.